

lotto cycling cup



28.02.2023

Quaregnon - Dour

GP Le Samyn

www.lottocyclingcup.be

LIVRE DE ROUTE **2023**



TABLE DES MATIERES

Lotto LE SAMYN QUAREGNON - DOUR

Mot d'accueil des Bourgmestres	4
Palmarès Dames et Hommes	6
Organisation et numéros de contacts	7
Plan du site départ	8
Plan du site d'arrivée	10
LE SAMYN DES DAMES	12
LE SAMYN DES HOMMES	20
Nos Partenaires	28

EDITO LE SAMYN



Nous nous réjouissons toutes et tous, de pouvoir accueillir une fois de plus, le Grand prix cycliste Samyn.

En effet, la Commune de Quaregnon est historiquement une terre de sport, et singulièrement un territoire dont le cœur bat au rythme du cyclisme.

Depuis sa création en 1968, le Samyn est une course particulière dans le cœur des férus de la petite reine, sans doute parce qu'elle a été rapidement renommée en mémoire de son premier vainqueur : José Samyn, issu de notre région, et promis à un bel avenir.

Le Grand prix Samyn est sans aucune doute, l'un des symboles forts de la politique sportive de notre commune, et également la première compétition d'importance en Wallonie.

Le cyclisme en général, et le Samyn en particulier, représentent pour bon nombre d'entre nous, les valeurs de la discipline, de la persévérance, de la détermination et du dépassement de soi.

Nous souhaitons à cette nouvelle édition, tout le succès qu'elle mérite!



Une commune « vélo » !

Le Grand-Prix José Samyn constitue la vitrine de nos ambitions en matière de développement de la pratique du vélo sur notre entité !

C'est donc avec fierté que notre commune accueillera les circuits locaux et l'arrivée de la plus flamandaise des épreuves cyclistes wallonnes.

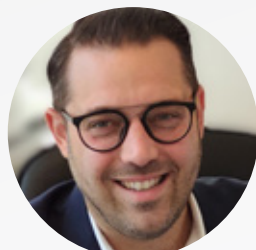
Accueillir l'arrivée, c'est aussi avoir le privilège de recevoir en nombre les supporters, cyclos et médias attachés à ces épreuves de haut niveau tant pour les hommes que pour les dames.

Nous nous réjouissons également que ces courses, télévisées en direct TV pendant près de 3 heures sur la RTBF mais aussi sur les chaînes flamandes et sportives, permettent de donner une bien belle image de notre région, de ses paysages, de sa convivialité et de ses incontestables attraits.

Je remercie chaleureusement celles et ceux qui se mobilisent et qui s'investissent pour que cette épreuve puisse avoir lieu dans les meilleures conditions.



Christelle Demoustiez
Echevine des sports



Damien Jenart
Bourgmestre de Quaregnon



Carlo Di Antonio
Bourgmestre de Dour

PALMARES DAMES

2012	Adrie Visser
2013	Eleonora van Dijk
2014	Emma Johansson
2015	Chantal Blaak
2016	Chantal Blaak
2017	Sheyla Gutiérrez
2018	Janneke Ensing
2019	Jip van den Bos
2020	Chantal van den Broek-Blaak
2021	Lotte Kopecki
2022	Emma Norsgaard



PALMARES HOMMES

1968	José Samyn (F)	1996	Hans Demeester
1969	Herman Vriyders	1997	Michel Vanhaecke
1970	Ronny Vandevijer	1998	Ludovic Augier (F)
1971	Jacques Van Lint	1999	Thierry Marichal
1972	Marc Demeyer	2000	Frank Hoj (DK)
1973	Lois Verreydt	2001	Kris Gerits
1974	André Dierickx	2002	Magnus Backstedt (S)
1975	Alain Santy (F)	2003	Stéfan Van Dijk(NL)
1976	Dirk Baert	2004	Robbie Mc Ewen (AUS)
1977	Michel Perrin (F)	2005	Annulée pour intemperies
1978	Herman Van Springel	2006	Renaud Dion (F)
1979	Jos Schipper (NL)	2007	Jimmy Casper (F)
1980	Gery Verlinden	2008	Philippe Gilbert
1981	Pol Verschure	2009	Wouter Weylandt
1982	Jos Jacob	2010	Jens Keukeleire
1983	Jack Van Meer (NL)	2011	Dominic Klemme (D)
1984	Daniael Rossel	2012	Arnaud Démare (F)
1985	Rony Van Holen	2013	Alexey Tsatevitch (RUS)
1986	Patrick Onnockx	2014	Maxime Vantomme
1987	Claudy Criquelion	2015	Kris Boeckmans
1988	Annulée pour intemperies	2016	Niki Terpstra (NL)
1989	Hendrik Redant	2017	Guillaume Van Keirsbulck
1990	Hendrik Redant	2018	Niki Terpstra (NL)
1991	Johnny Dauwe	2019	Florent Sénéchal (F)
1992	Johan Capiot	2020	Hugo Hofstetter (F)
1993	Wilfried Nelissen	2021	Tim Merlier
1994	Johan Capiot	2022	Matteo Trentin
1995	Johan Capiot		

ORGANISATION

Président

Philippe LIENART

Vice Président

Pol BOUVIEZ

Directeur de course

Jonathan Dufrasne

Secrétariat

Manuele PIRRELLO

Responsables équipes

Isabelle DEMUIJNCK

Nancy RUELLE

Responsable covid général

Pol BOUVIEZ

Trésorier/responsable covid arrivée

Ghislain STIEVENAERT

Site Départ

Patrick DEMOUSTIER

Site Arrivée

Pierre SOBKOWIAK

Itinéraire - Sécurité

Patrick DUFRASNE & Olivier VANDEWATER

Service presse

Guy VERMEIREN

Responsable VIP

Sammy VAN HOORDE et Yvon PROVEUR

Speakers

Daniel MANGEAS & Jean-Paul NACKART

Permanence organisation

Cécile LETELLIER

ALLO LE SAMYN

Président organisation

0473/43 02 72

Direction de course

0494/11 62 28

Responsable équipes

0474/28 04 85

Secrétariat

0496/55 54 29

Site départ

0498/31 26 96

Site arrivée

0498/35 66 85

Permanence

0473/77 02 30

Accueil VIP

0477/48 16 09

Itinéraire - Sécurité

0498/41 38 00

Service Presse

0472/85 62 60

www.lesamyn.be - info@lesamyn.be



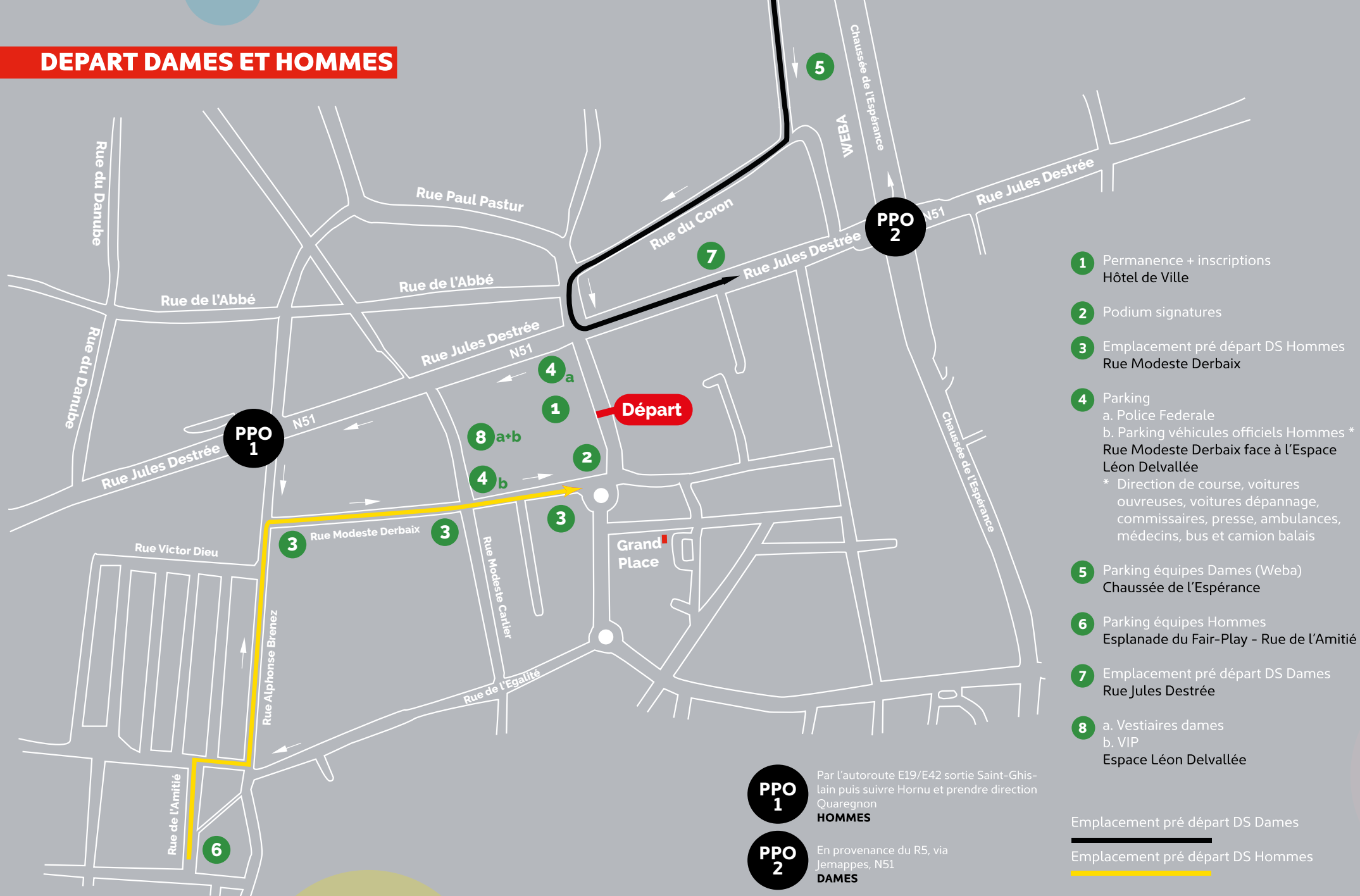
HOPITAUX + SERVICE MÉDICAL COURSE

Centre hospitalier EPICURA route de Mons 63 - 7301 Hornu Tél: 065/98 05 80

Hôpital de la Madeleine Rue Maria Thomée, 1 - 7800 Ath Tél: 068/26 21 11

Hôpital de Warquignies Rue des Chauffours, 27 - 7300 Boussu Tél: 065/78 65 31

DEPART DAMES ET HOMMES



ARRIVÉE DAMES ET HOMMES

Emplacement Hommes

Emplacement Dames

Parcours

- 1 Parking des équipes Hommes
Cité Hyacinthe Harmegnies
- 2 Parking des équipes Dames
Hôtel de ville
- 3 Parking organisation - presse et média
Cité des Chevalières
- 4 Permanence arrivée
Buvette club de football, rue Moranfayt
* Salle de presse, salle des classements,
contrôle médical
- 5 Bus de la Province de Hainaut
Commissaires
- 6 Photo Finish
- 7 Permanence COVID 19
- 8 Fan Zone



EQUIPES DES DAMES



LE SAMYN DES DAMES

MEMORIAL ROGER DELHAYE

Contact: Nancy Ruelle - 0485/42.80.80 Directeur de course: Laurent Mars 0498/38.63.71

LE LUNDI 27 FÉVRIER 2023

QUAREGNON

PERMANENCE GENERALE DE DÉPART

de 12h à 19h: l'Hôtel de Ville, Grand Place

Inscriptions: De 13h à 14h45

Briefing: Hôtel de Ville - Salle Allard L'Olivier - 1^{er} étage
à 15h: Réunion des directeurs sportifs

MARDI 28 FÉVRIER 2023

QUAREGNON

Permanence: à partir de 8h

Briefing sécurité: 10h

Présentation des équipes: de 10h à 11h

Départ fictif: Grand Place de Quaregnon à 11h50

Départ réel: Grand-Place de Quaregnon à 12h00

DOUR

PERMANENCE ARRIVÉE

Contrôle médical: club de football « Entente sportive Elouges-Dour » - rue Moranfayt, 20

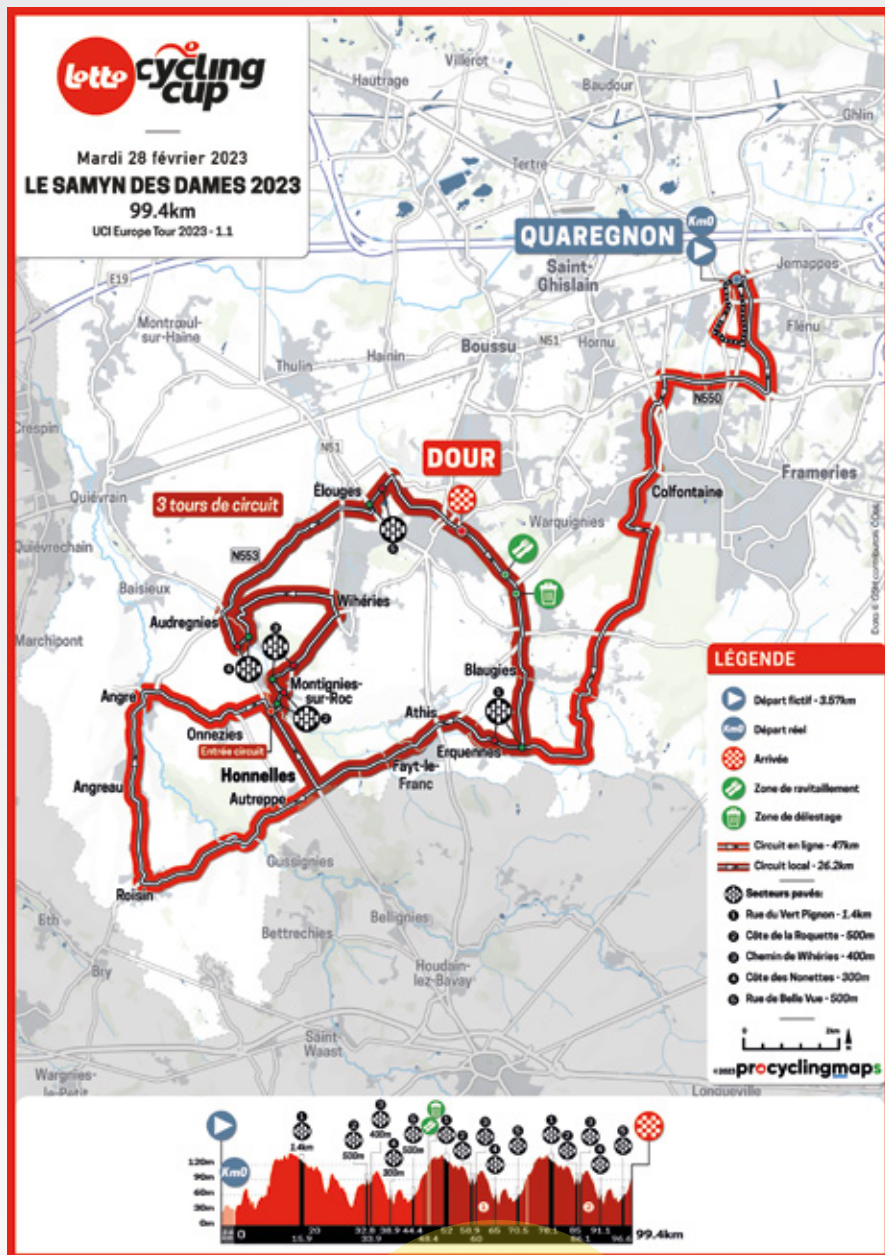
Bus du Hainaut: Classement

LE SAMYN DES DAMES

MARDI 28 FÉVRIER

4^{ème} MEMORIAL ROGER DELHAYE 99,4 Kms

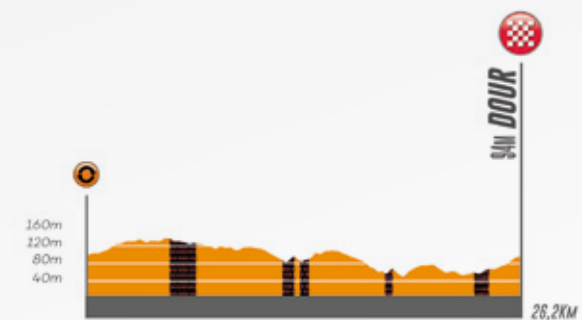
Entités et communes	KM+	KM-	36 km/h	38 km/h	40 km/h	Entités et communes	KM+	KM-	36 km/h	38 km/h	40 km/h	
Départ réel Place de Quaregnon						DOUR	Wiheries	35	64,4	12:58	12:55	12:52
QUAREGNON	0	99,4	12:00	12:00	12:00	QUIEVRAIN	Audregnies	36,9	62,5	13:01	12:58	12:55
COLFONTAINESVasmes	5,5	93,9	12:09	12:08	12:08	Côte des Nonettes 300M	Elouges	38,9	60,5	13:04	13:01	12:58
DOUR	10,5	88,9	12:17	12:16	12:15	Rue Belle Vue 500M	Elouges	41,8	57,6	13:09	13:06	13:02
Petit Dour	11,6	87,8	12:19	12:18	12:17	Ligne d'arrivée 1 ^{er} passage		44,4	55,0	13:14	13:10	13:06
Blaugies	15,6	83,8	12:26	12:24	12:23	ZONE DE RAVITAILLEMENT		47,0	52,4	13:18	13:14	13:10
HONNELLES Erquennes	15,6	83,8	12:26	12:24	12:23	ZONE DE DELASTAGE		48,2	51,2	13:20	13:16	13:12
Vert Pignon	15,9	83,5	12:26	12:25	12:23	DOUR	Blaugies	48,8	50,6	13:21	13:17	13:13
Athis	17,7	81,7	12:29	12:27	12:26	HONNELLES	Erquennes	49,6	49,8	13:22	13:18	13:14
Fayt le Franc	18,0	81,4	12:30	12:28	12:27		Athis	52,0	47,4	13:26	13:22	13:18
Autreppe	20,9	78,5	12:34	12:33	12:31		Fayt le Franc	53,8	45,6	13:29	13:24	13:20
Roisin	24,7	74,7	12:41	12:39	12:37		Montignies sur/Roc	54,1	45,3	13:30	13:25	13:21
Angréau	26,5	72,9	12:44	12:41	12:39	DOUR	Wiheries	58,8	40,6	13:38	13:32	13:28
Angré	29,2	70,2	12:48	12:46	12:43	QUIEVRAIN	Audregnies	61,4	38,0	13:42	13:36	13:32
Omnezies	30,5	68,9	12:50	12:48	12:45	DOUR	Elouges	63,0	36,4	13:45	13:39	13:34
Montignies sur/Roc	32,5	66,9	12:54	12:51	12:48	Ligne d'arrivée 2 ^{er} passage		67,9	31,5	13:53	13:47	13:41
La Roquette 500 m	32,8	66,6	12:54	12:51	12:49	Ligne d'arrivée 3 ^{er} passage		73,2	26,2	14:02	13:55	13:49
CH de Wiheries 400M	33,9	65,5	12:56	12:53	12:50			99,4	0,0	14:45	14:36	14:29



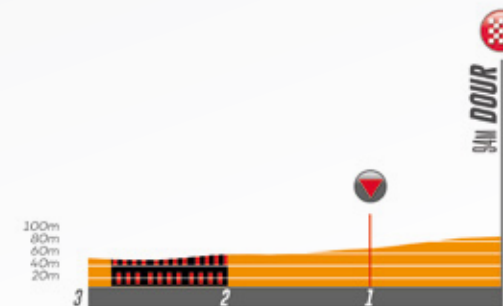
PROFIL CIRCUIT EN LIGNE DAMES



PROFIL CIRCUIT LOCAL



PROFIL 3 DERNIERS KILOMETRES



RÈGLEMENT PARTICULIER

DAMES

Art. 1 Organisation:

L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn » et se dispute le mardi 28 février 2023 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).
Le Directeur de l'épreuve est Monsieur Jonathan Dufrasne 0494/11.62.28.
Coordonateur: Philippe LIÉNART: + 32.473.43.02.72.
Contact Equipes: Nancy RUELLE: +32.485.42.80.80.
Le Départ est prévu à 11h50 de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 99,4 KM.

Art. 2 Type d'épreuve:

L'épreuve, réservée aux dames et au moins de 23 ans Elites, est classée en catégorie 1.1 DA. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux dix (10) premiers coureurs du classement final: 125,85,70,60,50,40,35,30,20,15,10,5,5,5, et 3 points pour les 10 suivantes

Art. 3 Participation:

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes: équipes continentales femme UCI, équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence:

L'accueil et le retrait des dossards se fera le lundi 27 février à 13 heures à l' Hôtel de Ville de Quaregnon. La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 27 février à 15 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour:

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 160.10625 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre:

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme VISION et ce service est composé de 2 voitures.

Art. 7 La zone de collecte:

La zone de collecte est située 1 Km après le passage de la ligne d'arrivée (Place Verte) au Km 42. Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs...) d'utiliser la zone de collecte prévue pour se défaire de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la plus extrême prudence pour se défaire de leurs bidons,

musettes, etc.

Art. 8 Délais d'arrivée:

Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8%). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire:

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2022. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Signature de départ:

Chaque équipe est tenue de se présenter au podium signature selon l'horaire indiqué lors de la réunion des directeurs sportifs.

Art. 11 Fléchage:

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs **Rouge et Noire**, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux:

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions:

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement:

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre:

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait:

En cas de non participation, chaque équipe engagée recevra une amende conformément aux règlements UCI, avec toutefois un minimum de 250 € qui servira à dédommager l'organisateur.

Art. 17 Protocole:

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage:

Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue de Moranfayt, n°20). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course:

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de course : Jonathan Dufrasne , Portable : + 32.0494/11.62.28
 - Le régulateur à moto
- Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :
- Le président du Collège des commissaires ;
 - Les commissaires ;
 - Le commissaire-juge à l'arrivée ;
 - Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités:

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable

Art. 21 Liste des prix en Euros:

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve es t de € 3640 selon le tableau ci-dessous:

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	560	11	90
2	485	12	90
3	400	13	90
4	250	14	90
5	220	15	90
6	205	16	90
7	195	17	90
8	175	18	90
9	160	19	90
10	90	20	90

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI

BARDELLI Davide (ITA)

Juge à l'arrivée

LIEGEOIS Claude

Commissaires

DEMUNTER Patrick

LEJEUNE Denis

BOSQUILLON Michel

Commissaire moto

MESSIN Yvette

Commissaire bus balai

MATON Jean-Michel

Operator Transponders

VAN STEEN Freddy

Wedstrijd adm.

VAN STEEN Freddy

Team Telecom

VERHASSELT Gino

Speaker Radio Tour

HAVELANGE Freddy

Info Moto

VAN IMPE Vincent

Photo-Finish

LIEGEOIS Claude

Résultats

VAN STEEN Freddy

Délégué technique

FONTAINE Luc

LE SAMYN DES HOMMES

Directeur de course: Jonathan Dufrasnes 0494/11.62.28

Directeur de course adjoint: Ludwig De Winter 0476/41.69.09

LE LUNDI 27 FÉVRIER 2023

QUAREGNON

L'Hôtel de Ville, Grand Place

12h00 à 19h PERMANENCE ORGANISATION - PRESSE

15h00 à 16h45 INSCRIPTION DES EQUIPES

A L'HOTEL DE VILLE – Salle Allard L'Olivier – 1^{er} étage

17h briefing des Directeurs sportifs

LE MARDI 28 FÉVRIER 2023

QUAREGNON

L'Hôtel de Ville, Grand Place

7h30 PERMANENCE DE DÉPART - ORGANISATION - PRESSE

A L'HOTEL DE VILLE – Salle Allard L'Olivier – 1^{er} étage

10h briefing sécurité (police fédéral, médecins, ambulanciers, chauffeurs)

GRAND PLACE

11h00-12h00 présentation équipes

12h15 DÉPART FICTIF

12h25 DÉPART RÉEL

DOUR

PERMANENCE ARRIVÉE

CLUB DE FOOTBALL – rue Moranfayt

13h30 permanence arrivée organisation - presse

Contrôle médical: club de football « Entente sportive

Elouges-Dour » - rue Moranfayt, 20

Bus de la Province de Hainaut – Commissaires

Contact: Cécile Letellier - 0472/85.62.60



LE SAMYN DES ELITES

**MARDI 28 FÉVRIER
209 KMs**

Entités et communes		KM+	KM-	40 km/h	42 km/h	44 km/h	Entités et communes		KM+	KM-	40 km/h	42 km/h	44 km/h
QUAREGNON		0	209	12:25	12:25	12:25	QUAREGNON		81,2	127,8	14:26	14:21	14:15
		2,0	207,0	12:28	12:27	12:27	COLFONTAINE Wasmès		88,1	120,9	14:37	14:30	14:25
SAINT-GHISLAIN	Baudour	2,2	206,8	12:28	12:28	12:28	DOUR Petit Dour		93,6	115,4	14:45	14:38	14:32
	Tertre	7,3	201,7	12:35	12:35	12:34			94,7	114,3	14:47	14:40	14:34
	Hautrage	10,4	198,6	12:40	12:39	12:39	HONNELLES Erquennes		98,6	110,4	14:52	14:45	14:39
BERNISSART	Ville Pommeroeul	14,1	194,9	12:46	12:45	12:44	RUE DU VERT PIGNON ★ 🏠		99,0	110,0	14:53	14:46	14:40
BELOEIL	Grandglise	17,5	191,5	12:51	12:50	12:48			100,8	108,2	14:56	14:49	14:42
	Quevauclamps	18,8	190,2	12:53	12:51	12:50			101,1	107,9	14:56	14:49	14:42
	Ellignies-Ste-Anne	21,5	187,5	12:57	12:55	12:54			104,0	105,0	15:01	14:53	14:46
ATH	Ormeignies	24,7	184,3	13:02	13:00	12:58			107,6	101,4	15:06	14:58	14:51
	Moulbaix	29,2	179,8	13:08	13:06	13:04			109,4	99,6	15:09	15:01	14:54
	Ligne	31,5	177,5	13:12	13:10	13:07			112,0	97,0	15:13	15:05	14:57
🚶 PASSAGE A NIVEAU 🚶		32,7	176,3	13:14	13:11	13:09			113,4	95,6	15:15	15:07	14:59
	Villers-Saint-Amant	33,9	175,1	13:15	13:13	13:11			115,6	93,4	15:18	15:10	15:02
	Houtaing	34,4	174,6	13:16	13:14	13:11			115,8	93,2	15:18	15:10	15:02
FRASNES-LEZ-ANVAING							ENTREE CIRCUIT LOCAL		115,9	93,1	15:18	15:10	15:03
	Frasnes lez Buissenal	38,9	170,1	13:23	13:20	13:18	Côte de la Roquette ★ ★ 🏠		117,0	92,0	15:20	15:12	15:04
	Hacquegnies	43,3	165,7	13:29	13:26	13:24	Chemin de Wihéries ★ ★ ★ 🏠		118,4	90,6	15:22	15:14	15:06
LEUZE-EN HAINAUT	Thieulain	47,4	161,6	13:36	13:32	13:29	DOUR Wihéries		120,0	89,0	15:25	15:16	15:08
	Leuze-en-Hainaut	49,9	159,1	13:39	13:36	13:33	QUIEVRAIN Audregnies		122,0	87,0	15:28	15:19	15:11
	Tourpes	57,0	152,0	13:50	13:46	13:42	Côte des Nonettes ★ ★ ★ 🏠		123,0	86,0	15:29	15:20	15:12
BELOEIL	Elignies St Anne	58,3	150,7	13:52	13:48	13:44	Côte du Calvaire		125,9	83,1	15:33	15:24	15:16
ZONE DE DELESTAGE		60,8	148,2	13:56	13:51	13:47	DOUR Elouges		127,3	81,7	15:35	15:26	15:18
	Quevecamps	63,2	145,8	13:59	13:55	13:51	CH BELLE VUE ★ ★ ★ 🏠		130,3	78,7	15:40	15:31	15:22
	Grandglise	66,0	143,0	14:04	13:59	13:55	Linge d'arrivée 1 ^{ère} passage		131,5	77,5	15:42	15:32	15:24
BERNISSART	Ville Pommeroeul	69,7	139,3	14:09	14:04	14:00	ZONE DE RAVITAILLEMENT		132,1	76,9	15:43	15:33	15:25
SAINT-GHISLAIN	Hautrage	72,3	136,7	14:13	14:08	14:03	ZONE DE DELESTAGE		156,5	52,5	16:19	16:08	15:58
	Tertre	75,7	133,3	14:18	14:13	14:08	Linge d'arrivée 2 ^{ème} passage		182,7	26,3	16:59	16:46	16:34
	Baudour	77,4	131,6	14:21	14:15	14:10	Linge d'arrivée 3 ^{ème} passage						
							Linge d'arrivée 4 ^{ème} passage 🏠		209	0,0	17:38	17:23	17:10

EQUIPES DES HOMMES

WORLDTEAM UCI



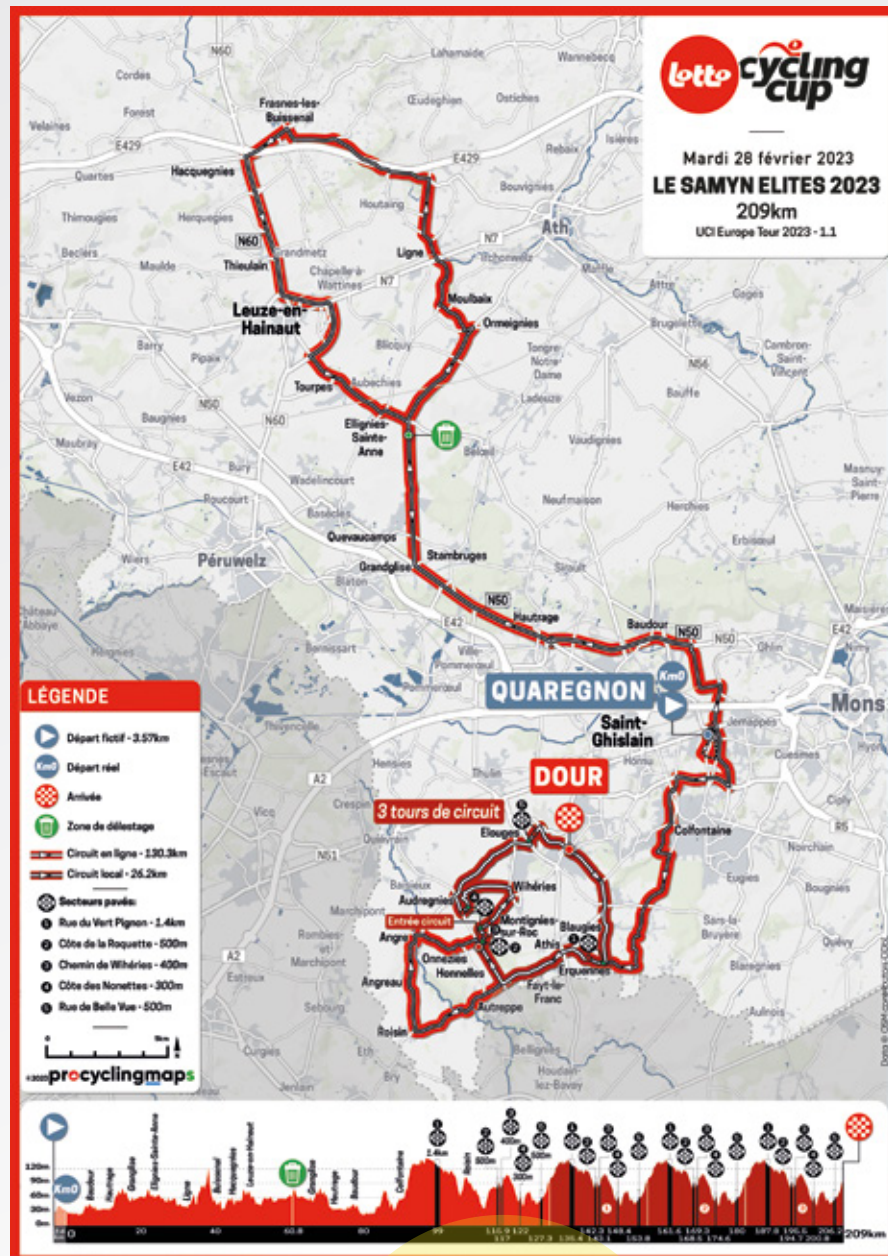
CONTINENTALES PRO UCI



CONTINENTALES UCI



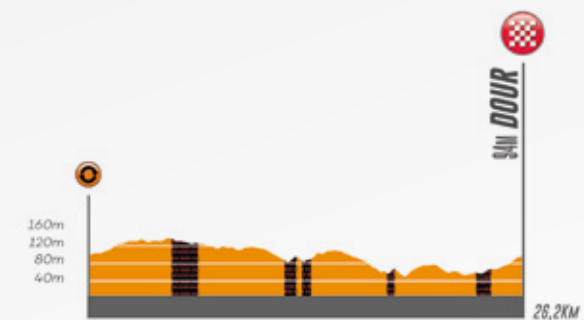
CIRCUIT HOMMES



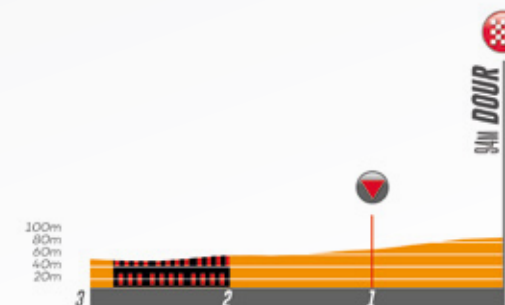
PROFIL CIRCUIT EN LIGNE HOMMES



PROFIL CIRCUIT LOCAL



PROFIL 3 DERNIERS KILOMETRES



RÈGLEMENT PARTICULIER

HOMMES

Art. 1 Organisation:

L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn » et se dispute le mardi 28 février 2023 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Mr Jean-Luc Vandebroucke: + 32.495.21.35.35

Coordonateur: Mr Gérard Verbrugghe: + 32.475.90.26.43

Contact Equipes: Mme Isabelle DEMUIJNCK, +32.474.28.04.85

Le Départ est prévu à 12H15 de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 209 KM.

Art. 2 Type d'épreuve:

L'épreuve, réservée aux hommes Élites est classée en catégorie 1.1 du Calendrier Continental « Europe Tour » ME 1. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt cinq (25) premiers coureurs du classement final : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, et 3 points du 16e au 25e classé.

Art. 3 Participation:

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes ; UCI Pro-Team, Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI et Equipe Nationale. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence:

L'accueil et le retrait des dossards se fera le lundi 27 février 2023 à partir de 15h à l'Hôtel de Ville de Quaregnon (au lieu de Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand-Place)

La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 27 février à 17 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour:

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 164.63125 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre:

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme VISION et ce service est composé de 2 voitures.

Art. 7 La zone de collecte:

La zone de collecte est située 1 km après la ligne d'arrivée (place verte) dans le circuit local. Une autre

est fixée au kilomètre 63. Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs...) d'utiliser la zone de collecte prévue par l'organisation pour se débarrasser de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la plus extrême prudence pour se débarrasser de leurs bidons, musettes, etc.

Art. 8 Délais d'arrivée:

Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8%). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire:

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2022. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Signature de départ:

Chaque équipe est tenue de se présenter au podium signature selon l'horaire indiqué lors de la réunion des directeurs sportifs

Art. 11 Fléchage:

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs **Rouge et Noire**, sera exposé à la permanence.

Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux:

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions:

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements

Art. 14 Comportement:

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre:

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait:

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI.

Art. 17 Protocole:

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage:

Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue Moranfay, n°20). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course:

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de la compétition : J.L. Vandebroucke Portable : + 32.495.21.35.35
- Le directeur de course adjoint: Jean- Michel Vanderdonckt Portable 32.476/72.88.72
- Le régulateur à moto
- Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont:
- Le président du Collège des commissaires;
- Les commissaires;
- Le commissaire-juge à l'arrivée;
- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités:

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros:

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de € 14520 selon le tableau ci-dessous:

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	5785	11	150
2	2895	12	150
3	1445	13	150
4	715	14	150
5	580	15	150
6	435	16	150
7	435	17	150
8	290	18	150
9	290	19	150
10	150	20	150

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI

MCILROY Gary (IRL)

Juge à l'arrivée

ECKHOUT Pascal

Commissaires

GEYSEN Luc

VOETS Jean-Michel

VANDEPEUTE Vincent

Commissaire moto

GENETELLI Laurent

DE MEY Sébastien

Commissaire bus balai

FONTAINE Luc

Wedstrijd adm.

VAN STEEN Freddy

Team Telecom

HAVELANGE Michel

Info Moto

PLOMB Rudy

Speaker Radio Tour

COPPENOLLE Jean-Pierre

Photo-finish

LIEGEOIS Claude

Résultats

VAN STEEN Freddy

Délégué technique

Luc FONTAINE

RÈGLEMENT LOTTO CYCLING CUP 2023

Les règlements suivants complètent les règlements généraux de l'UCI et de RLVB.

• Article 1

Le Lotto Cycling Cup est un classement organisé par Pro Cycling Events.

Le nom et le règlement doivent être approuvés par la "RLVB" et "l'UCI" (voir art. 6, 1.02.06 du règlement de l'UCI).

Le classement comprend onze courses Belges et néerlandaises d'un jour de niveau Europe Tour.

Les épreuves:

28 février: GP Le Samyn (1.1)

5 mars: Maselis GP JP Monseré (1.1)

18 mai: Circuit de Charleroi Wallonie (1.1)

20 mai: Veenendaal Veenendaal (1.1)

21 mai: Antwerp Port Epic (1.1)

27 mai: GP Marcel Kint (1.1)

10 juin: Duracell Dwars door het Hageland (1.Pro)

11 juni: Euro Shop Elfstedenronde (1.1)

28 juin: Circuit Franco-Belge (1.Pro)

15 september: Kampioenschap van Vlaanderen (1.1)

• Article 2

Pour faire partie de «Lotto Cycling Cup» chaque course doit se rencontrer les conditions suivantes:

1. L'organisateur dispose de l'expertise dans l'organisation de courses cyclistes.

2. L'organisation de la course doit accepter le scénario imposé du «Lotto Cycling Cup» pour que celle-ci puisse faire partie de «Lotto Cycling Cup».

Les épreuves répondant à ces conditions, ne reçoivent pas automatiquement l'étiquette d'une épreuve de «Lotto Cycling Cup». Pro Cycling Events et le comité de route de la RLVB sont les seuls autorisés à approuver le calendrier de «Lotto Cycling Cup».

• Article 3

Le «Lotto Cycling Cup» comprend un classement individuel, basé sur les points et un classement de la combativité «Victoria Strijdlustklassement». Seules les équipes UCI et leurs coureurs sont éligibles au classement:

1. Classement individuel: ouvert pour tous les coureurs des équipes route UCI.

2. Classement de combativité du jour: ouvert pour tous les coureurs des équipes route UCI.

• Article 4

Différentes épreuves de «Lotto Cycling Cup» ne peuvent se dérouler à la même date.

• Article 5

Les organisateurs sont tenus d'inviter des équipes des niveaux WorldTour, Pro-Continental et Continental. Le nombre maximum de coureurs par course ne peut dépasser 175.

Les remboursements pour les équipes World Tour et Pro-continental sont effectués selon le barème de l'UCI.

• Article 6

1. Le barème du classement individuel:

16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 15 premiers coureurs dans les résultats de chaque course.

Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-aequo, le plus grand nombre de premières places et éventuellement de deuxième et troisième places est pris en compte. S'il y a toujours un ex-aequo, le résultat de la dernière étape sera décisif.

Le leader au classement individuel est obligé de recevoir son maillot lors de la cérémonie du podium. Toutefois, le maillot de leader ne peut être porté pendant les courses.

2. Classement de la combativité

Dans chaque épreuve, l'organisation choisira le vainqueur du classement de la combativité. Le trophée revient au coureur qui a fait preuve de la plus grande combativité.

• Article 7

Les coureurs suivants doivent se présenter au podium pour la cérémonie après chaque épreuve:

• Les 3 premiers coureurs de l'épreuve

• Le leader du classement individuel de «Lotto Cycling Cup»

• Le vainqueur de la combativité du jour - Victoria Strijdlust Challenge

• Article 8

Les cas spécifiques qui ne sont pas inclus dans ce règlement sont soumis au comité des routes de la RLVB.

Les décisions prises par le comité de route de la RLVB concernant le règlement de «Lotto Cycling Cup» sont irrévocables.

REGLEMENT LOTTO CYCLING CUP 2023

Onderstaand reglement vult de algemene reglementen van de UCI en KBWB aan.

• Artikel 1

De Lotto Cycling Cup is een klassement georganiseerd door Pro Cycling Events.

De benaming en het integrale reglement moeten worden goedgekeurd door de KBWB en UCI (Cfr. Art.6, 1.02.06 van het UCI-reglement).

Het klassement bestaat uit elf Belgisch & Nederlandse eendagswedstrijden behorende tot de Europe Tour.

De wedstrijden zijn:

28 februari: GP Le Samyn (1.1)

5 maart: Maselis GP JP Monseré (1.1)

18 mei: Circuit de Charleroi Wallonie (1.1)

20 mei: Veenendaal Veenendaal (1.1)

21 mei: Antwerp Port Epic (1.1)

27 mei: GP Marcel Kint (1.1)

10 juni: Duracell Dwars door het Hageland (1.Pro)

11 juni: Euro Shop Elfstedenronde (1.1)

28 juni: Circuit Franco-Belge (1.Pro)

15 september: Kampioenschap van Vlaanderen (1.1)

• Artikel 2

Om deel te kunnen uitmaken van de «Lotto Cycling Cup» moet elke nieuwe wedstrijd voldoen aan volgende voorwaarden:

1. De organisator van de wedstrijd heeft ervaring met het organiseren van wielervedstrijden.

2. De organisatie van de wedstrijd dient het opgelegde draaiboek van de «Lotto Cycling Cup» te aanvaarden alvorens ze deel kan uitmaken van «Lotto Cycling Cup». Wedstrijden die aan deze voorwaarden voldoen, krijgen echter niet automatisch het label van een wedstrijd behorende tot «Lotto Cycling Cup». Pro Cycling Events en de wegcommissie van de KBWB zijn als enigen gemachtigd om de kalender van de «Lotto Cycling Cup» goed te keuren.

• Artikel 3

De «Lotto Cycling Cup» omvat een algemeen individueel klassement, gebaseerd op punten en een Victoria Strijdlustklassement. Enkel UCI wegteams en hun renners komen in aanmerking voor het klassement:

1. Algemeen individueel klassement: open voor alle renners van UCI wegteams.

2. Dag-Strijdlustklassement: open voor alle renners van UCI wegteams.

• Artikel 4

Het is niet toegestaan dat verschillende wedstrijden uit de «Lotto Cycling Cup» op dezelfde datum worden gereden

• Artikel 5

De wedstrijdorganisaties nodigen verplicht ploegen van het niveau WorldTour, Pro-Continental en Continental uit. Het maximum aantal renners per wedstrijd mag de 175 niet overschrijden.

Onkostenvergoedingen worden aan de ploegen van het niveau WorldTour en Pro-Continental vergoed volgens het barema opgelegd door de UCI.

• Artikel 6

1. Puntenbarema algemeen individueel klassement:

16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 voor de eerste 15 renners in de uitslag van elke wedstrijd.

Het algemeen individueel klassement wordt opgemaakt door optelling van de punten behaald in elke wedstrijd. In geval van ex-aequo wordt rekening gehouden met het grootste aantal eerste plaatsen en eventueel tweede en derde plaatsen. Als er dan nog steeds een ex-aequo is, zal de uitslag van de laatste wedstrijd doorslaggevend zijn.

De leider in het algemeen individueel klassement is verplicht om de leiderstrui in ontvangst te nemen tijdens de podiumceremonie. De leiderstrui mag echter niet gedragen worden tijdens de wedstrijden.

2. Strijdlustklassement

In elke wedstrijd wordt door de organisatie een dagwinnaar van de strijdlust gekozen. De trofee voor strijdlust gaat in elke wedstrijd naar de renner die zich het meest strijdlustig heeft getoond.

• Artikel 7

Volgende renners moeten zich na elke wedstrijd aanbieden aan het podium voor de podiumceremonie:

• Podium van de wedstrijd

• De leider in het algemeen individueel klassement van de «Lotto Cycling Cup»

• Winnaar van de Victoria Strijdlust Challenge

• Artikel 8

Specifieke gevallen die niet zijn opgenomen in dit specifieke reglement, worden voorgelegd aan de wegcommissie van de KBWB.

De beslissingen genomen door wegcommissie van de KBWB voor wat betreft het reglement van de «Lotto Cycling Cup», zijn onherroepelijk.

rtbf.be
sport

★EUROSPORT

sporza.

TÉLÉ mb

VIVACITÉ 

DH | LES SPORTS⁺

AVEC LE SOUTIEN DE



PARTENAIRES



PRIME DE 250 €
OU 400 € *

ORES



Raccordement gratuit sur
le réseau de gaz naturel
existant *



30% de CO₂ et 77% de
particules fines en moins

Avec le gaz naturel,
je prends mon avenir en main !

* voir conditions sur www.ores.be

BusiGap



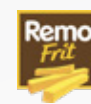
PARTENAIRES OFFICIELS



Cofidis



FOURNISSEURS OFFICIELS





28.02	GP Le Samyn	Dour
05.03	MASELIS GP JP Monseré	Roeselare
18.05	Circuit de Charleroi Wallonie	Charleroi
20.05	Veenendaal – Veenendaal	Veenendaal
21.05	Antwerp Port Epic	Antwerpen
27.05	Marcel Kint Classic	Zwevegem
10.06	Duracell Dwars Door Het Hageland	Diest
11.06	Euro Shop Elfstedenronde	Brugge
28.06	Circuit Franco Belge	Mont de l'Enclus
15.09	Kampioenschap Van Vlaanderen	Koolskamp

Lotto, fier supporter de la course



Parce que c'est possible

lotto